

de la Commune de PIOLENC

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En Exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 25

Pour : 25

Séance ordinaire du 18 janvier 2023

L'an deux mil vingt trois

et le 18 janvier à 19 heures

Date de Convocation :

11 janvier 2023

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la nouvelle salle du Conseil municipal à l'espace Acampado, avenue Charles de Gaulle sous la présidence de :

M. Louis DRIEY, Maire

Mme Brigitte MACHARD ; M. Michel VIDAL ; Mme Françoise CARRERE ; M. Roland ROTICCI ; Mme Françoise GRANDMOUGIN ; M. Patrick PICHON ; Mme Géraldine ORTEGA ; Mme Gilberte LAVESQUE ; Mme Chantal COUDERC ; Mme Patricia RICHAUD ; M. Jean-Pierre MARTIN ; M. Guy KOLOMOETZ ; M. Simon BOYER ; M. Jean-Christophe CLEMENT ; M. Philippe PATITUCCI ; M. Georges BOUTINOT ; Mme Yolande SANDRONE ; M. Frantz CHOPLIN ; Mme Yasmina VAUDRON.

Ont donné pouvoir :

M. Bernard VIAL procuration à M. Michel VIDAL

Mme Marie-Roger CUSCHIERI procuration à M. Louis DRIEY

Mme Julie DAMERY procuration à M. Simon BOYER

Mme Sophie TOUCHARD procuration à Mme Brigitte MACHARD

Mme Valérie FALCO procuration à Mme Yasmina VAUDRON

Absents: Mme Majida TRID; MM. Christophe RIGAUD; Ilan ANDRES; Gaëthan FLORES.

Secrétaire de séance: M. Philippe PATITUCCI

Délibération n°4 : Abrogation de la délibération n°41 du 25 juin 2013 : acquisition à l'euro symbolique d'une placette de retournement sise impasse de la Bruge.

Rapporteur : Mme Françoise GRANDMOUGIN

Le rapporteur expose :

Par délibération n°41 du 25 juin 2013, le conseil municipal avait approuvé l'achat à l'euro symbolique d'une parcelle de terrain d'une superficie d'environ 193m² référencée au cadastre section AH n°105 sise impasse de la Bruge, afin d'y créer une placette de retournement.

Vu qu'une partie des propriétaires actuels ne veut pas signer l'acte de cession en la forme administrative, le conseil municipal est amené à abroger la délibération nommée ci-dessus et de ce fait renonce à la création de la placette de retournement.

Le rapporteur entendu,

Délibération n°4 : Abrogation de la délibération n°41 du 25 juin 2013 : acquisition à l'euro symbolique d'une placette de retournement sise impasse de la Bruge.

Le conseil municipal délibère,

Approuve l'abrogation de la délibération n°41 du 25 juin 2013, portant sur l'acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle de terrain référencée au cadastre section AH n°105, sise impasse de la Bruge, permettant la création d'une placette de retournement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Louis DRIEY

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

084-218400919-20230118-23-004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/01/2023

Affichage : 31/01/2023

Pour l'autorité compétente par délégation, Le Maire,
Louis DRIEY

